



Compte rendu

Réunion du CCQ du Rhodon

12 février 2024 à 19h30 – Mairie Salle du Conseil

Pour la Mairie : Dominique Dufrasnes (DD) - Raphaële Challier (RC)

Pour AHQR : Yves Chabrilac (YC) - Gérard Dantan (GT) – Thierry Auger (TA)

Absent et excusé : François Richard

1 – Déclaration liminaire de l'association AHQR :

Constate qu'il s'agit du premier CCQ depuis avril 2023 et que la visite de quartier de juin 2023 n'a pas donné lieu à un compte-rendu.

Quid de maintenir les CCQ ? – Pas très chaud pour un CCQ en déambulation si pas de suite – l'exercice doit être de démocratie locale -

Les échanges/demandes restent sans réponses et retours.

DD précise que même en l'absence de compte rendu, les points relevés lors de la visite de quartiers ont bien été remontés aux Services Techniques.

DD expose le plan de ce qui a été fait en 2023 sur chaque quartier.

TA : oui mais ce sont de petites choses qui ne changent pas le quotidien dans le Rhodon.

2 – Rue Boileau – Suppression de la zone de rencontre (20 km/h)

Manifestation importante des riverains qui se sont prononcés contre (70 réponses environ). Le Président de l'association de l'époque a adressé 2 courriers à M. le Maire dont un en recommandé avec accusé de réception ; aucune réponse n'a été reçue - remontée à faire par DD en mairie pour identifier les raisons de l'absence de réponse.

Quel intérêt de supprimer la zone de rencontre ?

- Il n'y a pas de trottoirs utilisables,
- C'est un axe qui irrigue le bas Rhodon,
- Est très utilisée par les piétons et notamment les enfants,
- L'absence de mise en sécurité entraîne un accroissement de la dangerosité pour les piétons qui n'ont pas d'alternative.

DD rappelle que les zones 20 sont soumis réglementairement à des aménagements spécifiques (confirmé par la Police Municipale).

YC pas d'accord sur la nécessité d'aménagements particuliers.



DD : dans d'autres quartiers (Hauts de Saint-Rémy, Moc Souris), il a été mis en œuvre de marquages de stationnements en quinconce. – Le sujet de la zone de rencontre sera revu avec M. le Maire.

3 – Autres points concernant le quartier du Rhodon

3.1 – Association

Yves Chabrilac a pris la présidence de l'association en remplacement de Luc Berger.

L'association fonctionne en année civile, tout le monde n'a pas encore adhéré (nouvelle adhésion ou renouvellement), le nombre d'adhérents 2024 est à parfaire.

**

DD : pouvez-vous faire appel à des personnes pour renouveler le CCQ ? – Une campagne d'appel à candidatures sera faite via le journal municipal. – Travailler de concert avec l'association sur ce sujet. L'association estime ne pas avoir d'impact si la Mairie n'intervient pas.

3.2 - Opérations de contrôle et verbalisation des stationnements sauvages

TA indique que la Police Municipale est intervenue un peu plus souvent avec quelques résultats mais que la situation se dégrade à nouveau avec beaucoup d'incivilités :

- i) dégradation des trottoirs avec les véhicules garés au-delà de leur zone dédiée (rue du docteur Bourdon, rue Ravel, rue du Cimetière ;
- ii) rue Lamartine : certain se garent sur les bateaux et trottoirs.

Serait utile d'avoir des interventions de la Police Municipale les soirs et les dimanches.

DD : les soirs et dimanches sont hors de leur temps de travail. Nous devons gérer tous les quartiers avec 3 policiers municipaux mais nous allons voir pour les faire passer le samedi et mettre en place une nouvelle campagne de verbalisations.

TA : quid d'un plan de stationnement avec leur matérialisation ? DD : prévue à la prochaine campagne de marquage avec des emplacements alternés contribue fortement à la régularisation de la vitesse.

TA signale la présence de beaucoup de voitures sur les trottoirs vers le C3R les soirs d'entraînement. –

3.3 – les membres de l'association rappellent que le signalement de la dangerosité Bourdon/Route de Milon date de Mars 2022 et qu'il a fallu un délai de 18 mois pour y remédier. Ils sont toutefois satisfait du résultat.

3.4 - Equipements du parc de la chouette : plus nombreux, peu utilisés et pas des enfants d'âge requis.

3.5 - GD (habitant avenue Hoche) : 2 bacs à fleurs sur la chaussée obligent les véhicules à déboîter (M. le Maire était d'accord pour les déplacer sur les trottoirs) + les trottinettes sont abandonnées sur les trottoirs en dehors de leur zone.

3.6 – Chemin de la Butte aux Buis : des cyclistes la descendent en arrivant très vite et en coupant l'avenue Hoche à toute vitesse. Quid d'un Stop rue Hoche ? – A voir (DD).

3.7 – Container pour les verres : Il n'a pas été trouvé de place pour l'instant notamment compte tenu des difficultés liées aux nuisances sonores pour les riverains ou à l'éloignement (croisement route de Million/Port Royal) – A revoir par le SIOM (DD).



3.8 - Bout de trottoir rue du Docteur Bourdon vers le cimetière : demande qu'il y ait un vrai trottoir dès le début de la rue Boileau.

DD : Votre demande sera examiné.

GD : augmentation de la population ! DD oui mais les jeunes ont de moins de moins de voitures

DD : demande sera faite au département pour un passage en zone 30 jusqu'au panneau de signalisation d'entrée de ville, donc élargie aux voies départementales.

3.9 - TA : quid de refaire quelques rues/ans ?

DD : il y en a effectivement de prévues notamment dans le nord du Rhodon.

GD : tous les riverains ne s'occupent pas de leur trottoir ! Quelles règles ?

DD : les trottoirs appartiennent à la mairie et les riverains doivent entretenir la portion devant chez eux. Quand il existe un trottoir ! Etat catastrophique dans la majorité des trottoirs rue du Rhodon et pas aux normes - DD : attention la mise aux normes impose des trottoirs de 1,40 m. Il manque des passages piétons + trottoirs de l'ASL (TA).

Il est signalé l'état déplorable de certaines sentes.

3.9 – Quid de l'utilisation du budget CCQ de 5.000 € ? RAS à date.

3.10 - Château d'eau : vendu par Suez à un tiers

4 - Infos générales concernant la commune (DD)

4.1 – Mise en LED : en cours de finalisation sur l'ensemble de la commune (fin mai) – lancement de la 1^{ère} phase de test d'extinction complète sur le Beauséjour, de minuit à 5 heures. Test à poursuivre sur le Rhodon.

TA > Désaccord sur l'extinction complète : dangerosité, agressions pour les piétons. Pourrait être ajusté avec une temporisation de 30 mn avec les premiers et derniers RER. OK pour une diminution ou un espacement des lampadaires.

DD : forte demande dans notre commune ce qui entraîne la mise en œuvre de ces tests. Rappelle que tout est coupé la nuit à Magny les Hameaux.

TA : demande une sensibilisation des nouveaux arrivants. DD : fait lors de la réunion d'accueil des nouveaux arrivants qui bénéficient d'une visite de la ville.

4.2 - Travaux rue de la République et réaménagement de l'Yvette depuis l'école Jean-Jaurès jusqu'au pont du marché : fait en 2024.

Les deux bâtisses démolies rue de la République permettront de désaxer la route avec un trottoir élargi devant le coiffeur Provost + mise en place d'une passerelle + désartificialisation du parking de la mairie.

AT : quid de contrôles de vitesse ? il y en a ; les résultats des relevés de vitesse ont indiqué que 95% des gens roulent à la vitesse requise, surtout depuis la mise en œuvre des marquages au sol des « 30 » (même si seuls les panneaux sont réglementaires).

À noter :

- a) Impossibilité de mettre en place des coussins berlinois compte tenu des nuisances sonores.
- b) La route de Milon est une départementale et est une voie de délestage pour quitter la ville : le Département n'a pas autorisé le passage à 30 km/heure.



Remarque d'AT concernant la rue Lamartine (partagée) : les piétons/vélos se mettent sur les trottoirs compte tenu de vitesse excessive des voitures qui ne respectent pas la nature « partagée » de la rue.

4.3 - Parking de mairie : travaux de désartificialisation à venir. Le parking sera impraticable durant les travaux – même surface post travaux.

4.5 – Sur demande d'AT, il est prévu dans le prochaine journal de la commune la parution d'un article sur les incivilités (taille des haies, entretien des trottoirs, stationnement ...).

4.7 – Transport en commun : travail de longue haleine en cours pour restaurer la qualité et la fiabilité des dessertes par bus à la suite des problèmes rencontrés par le transfert du marché public de Savac à Transdev. – Demande en cours d'une reprise en sous-traitance par Savac.

TAD : retour à des véhicules thermiques.

Information nouvelle depuis la tenue du CCQ :

- Un nouveau policier municipal arrive en mai. Une étude Quartier par Quartier sera faite sur les stationnements.
- Beaucoup de stationnements sauvages et de stationnements « cartes violettes ».
- 660 verbalisations/an pour non-paiement des stationnements (25 €)- Politique de prix à revoir (ex. 1 euro/jour pour les habitants) en tenant compte de la périodicité et à une gratuité de la première heure.
- 4 types de stationnement existent :
 - o Zone bleue
 - o Parking payant (1 euros /j pour les habitants) – La poste, EJR, côté RATP
 - o Stationnements non réglementés mais marqués au sol
 - o Stationnements libres